

# La Lettre des Centristes

Centristes et Démocrates Sociaux «CDS» - Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Janvier 2012 - n° 9

## Ouvertures des données publiques : Pourquoi pas en Ille-et-Vilaine ?

Avec le lancement du site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) recensant les données de l'Insee et des principales administrations, un vent nouveau souffle sur l'ouverture des données publiques.

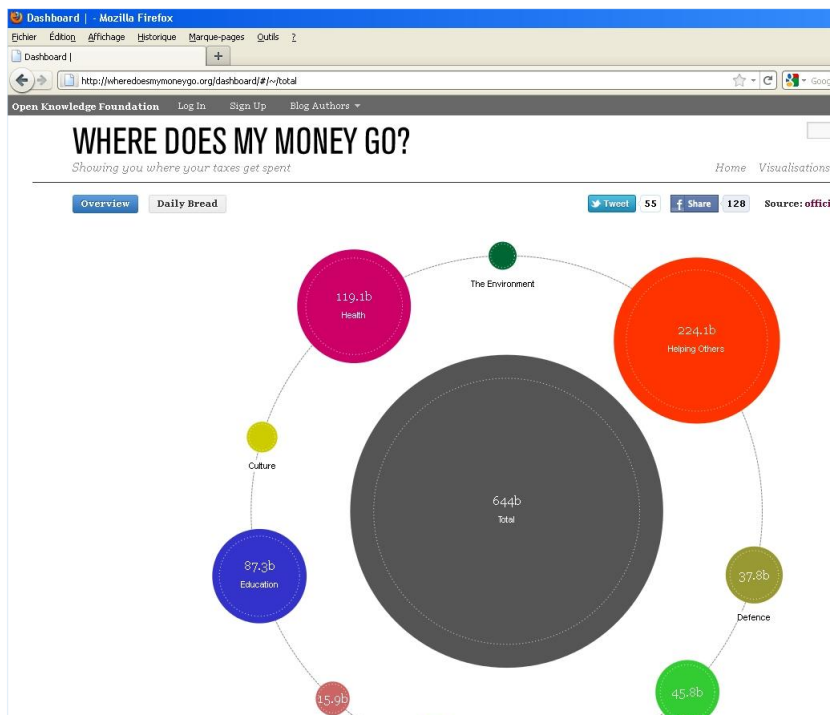
Pourquoi pas en Ille-et-Vilaine ?

### Open data : kékako ?

Cette pratique consiste en la mise à disposition de toutes les données publiques d'une collectivité : impôts, subventions aux associations et entreprises, travaux dans les collèges... Grâce à un site dédié, les citoyens peuvent croiser ces données, les comparer et les réutiliser pour créer de nouvelles applications.

### Pourquoi l'open data ?

Cette ouverture des données répond à un double objectif. Démocratique, tout d'abord, en respectant l'exigence de transparence que les citoyens attendent de leurs élus. Si le mouvement est lancé depuis plusieurs années aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, il est plus récent en France. Par exemple, l'association Regards Citoyens permet de suivre l'activité des députés en réutilisant les données publiques fournies par l'Assemblée Nationale. Au Royaume-Uni, le site internet Where Does My Money Go (littéralement « Où va mon argent ? »),



Capture d'écran du site [www.WhereDoesMyMoneyGo.org](http://www.WhereDoesMyMoneyGo.org), pionnier en matière de réutilisation des données publiques

créé dès 2007, permet aux citoyens d'outre-manche de visualiser et d'analyser des informations concernant les dépenses publiques de l'Etat. Economique, ensuite, en permettant autour de cette libération des données la création d'applications. L'émulation créée aboutit parfois à des usages que les collectivités n'auraient pas imaginés ! Par exemple, à Rennes, la libération des données a permis la création de nombreuses applications informant en temps réel sur les horaires, disponibilités, correspondances des différents modes de transports en commun (métro, bus, vélo Star, Parcs relais...).

### Amorcer le mouvement

A l'image d'autres collectivités, cette ouverture pourrait connaître un lancement réussi grâce à la mise en place d'un concours récompensant la meilleure application créée. Plus les collectivités seront nombreuses à sauter le pas, plus les usages qui pourront en être tirés seront intéressants et utiles à la population. ■

# L'Ille-et-Vilaine en quête de gentilé

Les habitants de la Somme étaient jusqu'il y a peu dans la même situation que les habitants d'Ille-et-Vilaine. Anomalie corrigée: le conseil général de la Somme, après une consultation populaire marquée par la proposition de plus de 600 noms, a finalement décidé que ses habitants se nommeraient les Samariens.

Plutôt que de chercher à changer le nom de notre département, cette démarche nous paraît plus opportune. Grâce à une importante mobilisation des partenaires médias, la consultation lancée dans le Département de la Somme a pu recueillir plus de 23 000 votes et bénéficier ainsi d'une réelle légitimité populaire.

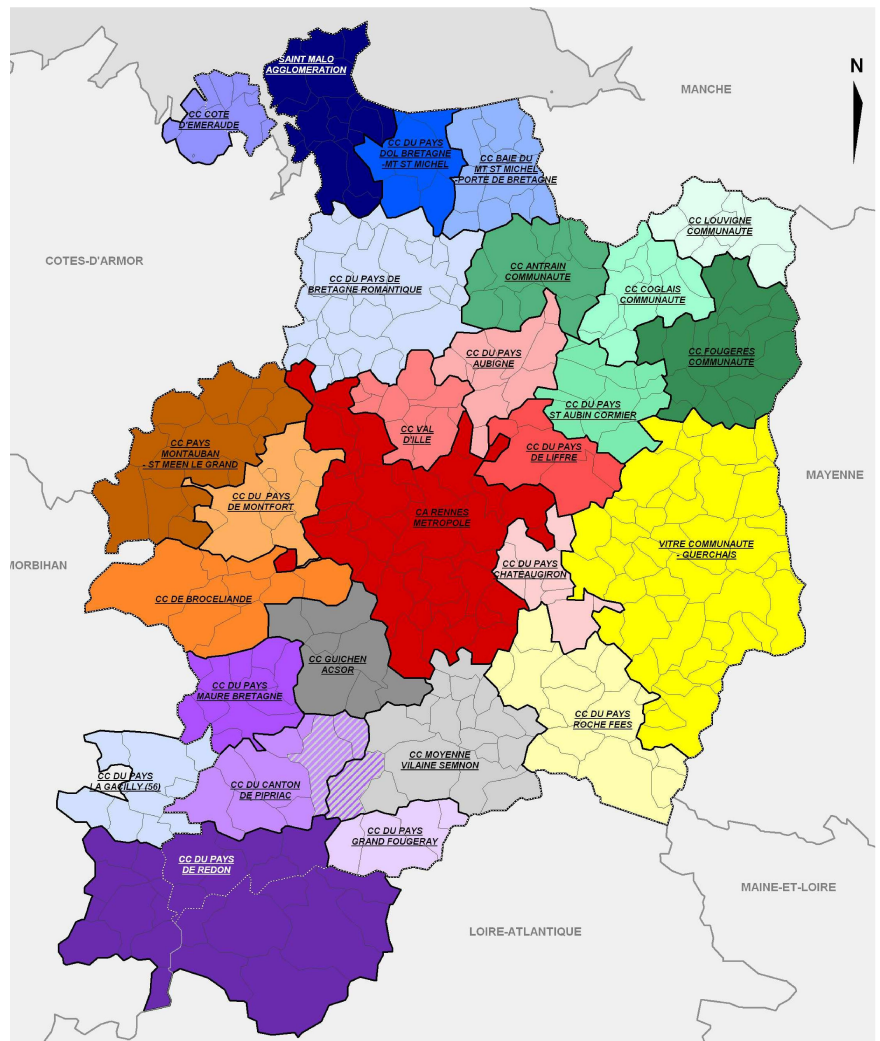
Interrogé sur ce point (quotidien 20 Minutes, 4 janvier 2012), Monsieur Tourenne, président du conseil général, reste évasif quant à l'organisation d'une opération similaire en Ille-et-Vilaine. Alors que le mouvement semble amorcé, pourquoi attendre ? ■

## Réforme des collectivités : La carte définitive officiellement dévoilée

Le 4 janvier a été officiellement dévoilé le schéma départemental de coopération intercommunale. Principale conséquence de ce nouveau schéma, le département comptera 26 intercommunalités, contre 29 aujourd'hui. A l'Ouest, outre la fusion des pays de Saint-Méen-le-Grand et de Montauban apparaît la disparition du Pays de Bécherel; ses communes se répartissant entre Rennes Métropole, la Bretagne Romantique et le nouveau Pays de Montauban-Saint-Méen-le-Grand. A l'Est, c'est l'intégration du Pays Guerchais à Vitré Communauté.

A côté de ces mouvements, on assiste à quelques transferts isolés (Laillé quitte l'ACSOR pour Rennes Métropole, Piré-sur-Seiche quitte le Pays de la Roche aux Fées pour le Pays de Châteaugiron...). Touche finale à ce tableau, Le Verger se voit relié à Rennes Métropole grâce à Talensac, qui accepte de céder une bande de terrain le long de sa frontière avec Bréal-sous-Montfort. Un « arrangement imaginaire », ou de l'art subtil de jouer avec la Loi...

Le groupe CDS a toujours plaidé pour que les intercommunalités nouvelles soient des territoires cohérents de projets et non de gestion ! Lorsque l'on compare la proposition du Préfet du 28 avril avec la carte définitive, nous doutons que ces éléments aient guidé la décision finale. De plus, lorsqu'est proposé après l'adoption du schéma et la dislocation du Pays de Bécherel une étude pour un éventuel Pôle métropolitain, on peut se demander si la charrue n'est pas mise avant les bœufs. En effet, ce Pôle devrait permettre à plusieurs intercommunalités de coopérer plus étroitement sur diverses compétences avec Rennes Métropole.



La nouvelle carte de l'intercommunalité dévoilée le 4 janvier

Après ces décisions, viendra le temps de la mise en application, et notamment de la compréhension et de l'appropriation par les habitants. Leurs volontés ont-elles été respectées ? A suivre... ■

**Les élus CDS:** Thierry Benoit (Fougères sud), Marie-Hélène Daucé, présidente (Bécherel), Catherine Jacquemin (Saint-Malo nord), Jean-Marc Lecerf (Janzé) Yvon Mellet (Bain-de-Bretagne), Louis Pautrel (Louvigné-du-Désert), Jean-François Richeux (Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine), Alain Saurat (Grand-Fougeray)

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Centristes et Démocrates Sociaux**

1, avenue de la Préfecture - 35042 RENNES Cedex  
www.cds35.fr - cds@cg35.fr - tel : 02 99 02 35 58 - fax : 02 99 02 21 42